

Démarche	: DRIEETS-IDF_Demande de prolongation de l'attestation temporaire (MT10) pour les IDE inscrits en formation complémentaire mais ne l'ayant pas suivi dans le délai prévu.
Organisme	: Service des professions paramédicales

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Le dispositif transitoire MT10 actes vise à permettre aux infirmiers diplômés d'Etat en soins généraux (IDE) d'exercer l'ensemble des actes prévus à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique.

A l'issue de la délivrance d'une autorisation temporaire, l'infirmier dispose d'une année pour suivre une formation complémentaire dispensée par une école autorisée pour la préparation du diplôme de bloc opératoire :

- De 21 heures s'il n'avait jamais bénéficié des mesures transitoires ou s'il n'avait obtenu qu'une autorisation temporaire sous le régime des mesures transitoires relatives aux trois actes ;
- Ou de 4 heures s'il avait obtenu une autorisation définitive sous le régime des mesures transitoires relatives aux trois actes.

Ce délai peut être porté à 2 ans pour le cas où l'IDE justifierait de son inscription à une session de formation programmée au-delà du délai d'un an précité.

A l'issue de cette formation, l'école lui délivre une attestation de suivi de la formation sur l'ensemble des actes, que l'IDE doit transmettre à la DREETS via un formulaire démarche simplifiée pour obtenir l'autorisation définitive.

Ce formulaire est destiné aux IDE attestant être titulaire d'une autorisation temporaire d'exercice, attestant être inscrits à la formation complémentaire mais n'ayant pu la suivre dans l'année suivant la délivrance de l'autorisation temporaire.

MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES DE REMPLISSAGE

J'atteste être titulaire d'une autorisation temporaire d'exercice des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique.

Si vous n'êtes pas titulaire d'une autorisation temporaire d'exercice des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique, veuillez déposer une demande via le lien correspondant à votre situation : DRIEETS-IDF_Demande d'autorisation temporaire (AT) d'exercice des 10 actes exclusifs IBODE par les IDE exerçant au bloc opératoire et n'ayant jamais bénéficié des mesures transitoires en 2019-2021 (3 actes) · demarches-simplifiees.fr DRIEETS-IDF_Demande d'autorisation temporaire d'exercice (AT) des 10 actes exclusifs IBODE pour les IDE exerçant au bloc opératoire et ayant déjà bénéficié des mesures transitoires en 2019-2021 (3 actes) · demarches-simplifiees.fr

Cochez la mention applicable

Oui

Non

DRIEETS-IDF_Demande de prolongation de l'attestation temporaire (MT10) pour les IDE inscrits e

Je n'ai pas pu suivre dans l'année la formation complémentaire mentionnée à l'article 6 du décret n° 2024-954 du 23 octobre 2024

Dans le cas contraire, vous devez vous rendre sur le formulaire pour obtenir une autorisation définitive : DRIEETS-IDF_Demande d'autorisation définitive d'exercice (AD) des 10 actes exclusifs pour les IDE ayant obtenu une autorisation temporaire (MT10) et ayant suivi la formation complémentaire. · démarches-simplifiees.fr

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste être inscrit à une session de formation ultérieure au cours de l'année suivante

Dans le cas contraire, vous ne pouvez pas prétendre à l'obtention d'une prolongation de votre autorisation temporaire

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nom de naissance

En MAJUSCULES - suivi du nom d'usage si ce dernier est libellé sur les document d'identité
(Jamais le nom d'épouse-époux)

Prénom(s)

MERCI DE RESPECTER CETTE CONSIGNE : Indiquer l'ensemble de vos prénoms - 1ère lettre en Majuscule - dans l'ordre de l'état civil - séparés par une virgule et un espace.

Date de naissance

Numéro de téléphone

Merci de renseigner votre numéro de téléphone

Lieu de naissance

Indiquer la VILLE de naissance en MAJUSCULES suivi de l'arrondissement et du - n° de (département) ou (le pays) - entre parenthèse - ex : PARIS 12ème (75) ou ALGER (Algérie)

Numéro d'attestation temporaire

(situé en haut de votre autorisation, ex : IDF-25-AT-0000)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autorisation temporaire d'exercice des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique

Veuillez déposer : Votre autorisation temporaire d'exercice des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

DRIEETS-IDF_Demande de prolongation de l'attestation temporaire (MT10) pour les IDE inscrits e

Veuillez déposer : Tout document justificatif attestant de votre inscription à une session de formation dans les deux ans suivant la délivrance de l'autorisation temporaire (par exemple la convocation datée à votre session de formation).